



Concours D1  
ENS Rennes

**Annales 2017**  
**de l'épreuve orale d'admission**  
**« Entretien »**

(1 sujet par page)

Chaque fin de quinquennat offre un temps de réflexion et de propositions à l'attention du prochain locataire du 55 rue du Faubourg Saint-Honoré.

Ces offres – souvent - spontanées proviennent de mille sources. Intérêts catégoriels voire individuels trouvent porte-parole ; l'intérêt général aussi. Il doit, dès lors, y avoir place pour la formulation de vœux de la part des juristes, adressés aux condottieri, donc à celui d'entre eux qui, extrait du groupe par l'élection, servira les intérêts de l'Etat dans un proche avenir.

Ce discours précatif pourrait se nourrir du regard rétrospectif porté sur le quinquennat qui s'achève et se résumerait en deux adjurations : faites moins ; faites mieux.

Faites moins. La seule année 2016 a accouché de 1977 lois nouvelles (plus de cinq par jour !) et de 2014 décrets.

La part du droit dans l'angoisse contemporaine est devenue léonine...

Cette surproduction est, en outre, accrue par la multiplicité et la diversité des sources normatives : en interne, les délégations du pouvoir de débiter de la norme sont nombreuses. Il suffit de songer aux prérogatives de cette nature confiées aux autorités administratives indépendantes et aux autorités publiques indépendantes si appréciées du législateur contemporain qu'elles bénéficient aujourd'hui de deux lois (dont une organique) leur dessinant un statut général et ancrant dans le paysage juridique français cette figure anormale qui confisque, entre de mêmes mains, les trois pouvoirs. Que dire, encore, des hauts-fourneaux jurisprudentiels de plus en plus disséminés (Rive droite, pour beaucoup, Rive Gauche, encore un peu) mais toujours très actifs ?

La mentalité industrielle n'est pas l'apanage des français. Elle est aussi à l'ouvrage à l'échelon européen qui charrie des « *paquets* » de normes à destination des Etats membres.

Et l'on s'émeut, ensuite, fort légitimement, d'un encombrement dramatique des rôles ou d'une hypertrophie de la fonction publique ? Doit-on s'attaquer au mal par la pétale ou par la racine ?

Faites mieux. La loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, triturée en amont par le Conseil constitutionnel, peut résumer à elle seule les maux de la loi contemporaine. Aux allures de programme électoral (« *Encourager l'engagement républicain de tous les citoyens et les citoyennes pour faire vivre la fraternité* » – intitulé du chapitre 1er du Titre I -, « *Renforcer la démocratie locale (sic) dans le logement social* » - intitulé du chapitre 3 du titre II), le texte n'a aucune cohérence interne (s'y côtoient des dispositions relatives à la publication d'informations non financières par certaines grandes entreprises (art. 216), des dispositions améliorant la lutte contre le racisme et les discriminations, touchant le droit de la presse et des médias, le code de l'éducation, le code de l'action sociale et des familles, le code de la santé publique, le code général des collectivités territoriales, le code du sport, le code de procédure pénale, le code du travail, outre diverses lois ponctuelles, des textes propres à la réserve civique, aux auberges de jeunesse, à l'épargne permis de conduire, à l'attribution des logements sociaux, aux conseils citoyens, à la maîtrise de la langue française dans la formation professionnelle... La main castratrice du Conseil constitutionnel nous a épargnés d'une section consacrée à l'égal accès à une alimentation saine et de qualité pour les citoyens sur les territoires...)

Le propos n'est pas de critiquer le contenu de chaque chapitre ou section composant le texte ; il est de dénoncer, fermement, cette façon-là de légiférer, qui consiste à agréger dans un texte fourre-tout des dispositions si disparates que le législateur lui-même peine à coiffer l'ensemble d'un intitulé qui les embrasse toutes. Le plus petit commun dénominateur est si ténu qu'on aboutit à des intitulés si généraux (loi relative à l'égalité et à la citoyenneté) que l'on peut mettre au défi quelconque citoyen ou citoyenne de concevoir à leur lecture, le contenu du texte.

Aux États-Unis, c'est l'inverse. On se dit libéral, *mais de gauche*. L'axe politique gauche-droite se trouve tellement décalé vers la loi du plus fort, que s'afficher modérément libéral suffit à se donner des airs de résistant. Tout au plus militent-on pour des droits formels en laissant indemne la structure du régime. Les *libéraux, mais de gauche* ne font jamais du devenir collectif une priorité : les politiques monétaires, le culte de l'argent, le mythe de la réussite individuelle, la soumission aux organisations privées, la frénésie consumériste et le patriotisme béat passent pour la ritournelle de la vie politique que l'on continue de fredonner en se contentant de lui ajouter quelques couplets sur de nouveaux droits particuliers. Seules comptent les interactions entre individus typés, qu'habilite et ordonne une symbolique des privilèges planant

au-dessus des têtes. Son impérieuse psychologie uniquement fera l'objet de la critique. On se souciera alors des institutions politiques et sociales pour qu'elles intègrent les individus selon les critères intersectionnels d'âge, de couleur, de nationalité, de sexe ou d'orientation sexuelle, et l'appartenance à l'une de ces catégories sociales se substituera éventuellement aux anciens principes de légitimité. Et subitement les minorités découvriront que leurs âpres luttes et fronts historiques auront essentiellement fourni aux *liberals* de carrière la marchandise dont ils sont en mal pour meubler leurs vitrines électorales. C'est sous la forme de cette caricature que ceux-ci les appelleront à exprimer leur suffrage. Les *liberals* ne pourfendent pas l'institution publicitaire, mais souhaitent que les figures d'ordinaires laissés-pour-compte y apparaissent dignement pour vendre du savon ; peu leur chaut que l'université se comporte en usine à saucisses, tant que professeur.es et doctorant.es se voient garantir la reconnaissance de leurs spécificités... Être *libéral, mais de gauche*, c'est pratiquer un militantisme de l'exemple : conduire une voiture, mais petite, boire du lait de vache,

mais heureuse, se laisser aller à la consommation, mais équitable, appliquer les théories du management, mais conviviales, vendre agressivement des marchandises, mais nobles, prendre l'avion, mais en brandissant ses crédits de carbone, voter pour des partis capitalistes, mais *liberals*.<sup>†</sup>

**I**l y a deux façons de réagir à l'élection de Donald Trump. Soit l'on considère qu'il appliquera son programme ; soit qu'il l'amendera et se révélera, comme dans ses affaires privées, un pragmatique bon teint. Dans l'ordre international, si la première hypothèse se vérifie, il faut craindre la période qui s'ouvre. Donald Trump s'est fait élire sur une base ultranationaliste, autour d'un triptyque isolationnisme-protectionnisme-nationalisme. A son programme figure donc le passage de « l'internationalisme libéral » au national-populisme ! Ce serait ni plus ni moins la fin d'un ordre né de la Seconde Guerre mondiale, qui a connu son apogée le

9 novembre 1989 avec la chute du mur de Berlin. Observons que les deux vainqueurs de 1945, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, aux avant-postes de ce qu'il est convenu d'appeler le monde occidental, tournent le dos en même temps au modèle sur lequel cet Occident avait bâti sa prospérité. En lieu et place donc d'un monde qui semblait voué à l'extension du domaine de la démocratie libérale, nous avons désormais : à la tête de la Chine, potentiellement la première puissance économique mondiale, un président nationaliste qui cherche par des moyens d'intimidation vis-à-vis de son environnement asiatique à se perpétuer au pouvoir ; à la tête de la Russie, un président qui a éliminé toute forme d'opposition et que guide une politique de puissance nostalgique de l'ère soviétique ; et, désormais, un président-élu américain en rupture avec le credo qu'a permis plus d'un demi-siècle de

développement fondé sur l'ouverture des échanges et l'organisation progressive d'une gouvernance mondiale (G8, G20, etc.).

Certes, ils sont nombreux, ceux qui souhaiteraient, ceux qui rêveraient... Ah, s'il se passait enfin quelque chose. Si l'on pouvait voir bouger les lignes, se déployer des énergies nouvelles pour bousculer un système institutionnel exsangue. Et voilà que surgit celui par qui le renouveau pourrait arriver. Parce qu'il tient un discours en contradiction totale avec celui de son camp, on loue son audace. Parce qu'il promet de pourfendre les immobilismes, on se dit qu'il va changer les choses. Emmanuel Macron répond à une attente essentielle du peuple français : en finir avec une alternance sans alternative qui voit les mêmes se succéder au magistère de l'impuissance, un coup à droite, un coup à gauche. Mais secouer les vieux partis suffira-t-il à répondre aux défis du temps ?

On en doute d'autant plus qu'une fois le vernis de « bougisme » égratigné, qu'est-ce que le « macronisme » ? Un éloge de cette fiction qu'est l'individu libéral, détaché de toutes les anciennes solidarités, et rêvant de devenir millionnaire dans un monde simplement régi par le droit et le marché. L'exemple servi par le brillant ministre pour séduire des jeunes de banlieue en dit plus long que tous les discours politiques : « Moi, je cours moins vite le cent mètres qu'Usain Bolt, mais ce n'est pas parce qu'on va ralentir Usain Bolt que je serai plus heureux ! » Bel éloge de la responsabilité individuelle, mais qui oublie le pendant nécessaire : comme il y a des règles antidopage en sport, on peut souhaiter une limitation de l'optimisation fiscale et du *dumping* social sans que cela ne

bride les belles énergies. Métaphore, surtout, qui réduit l'existence humaine au déploiement d'une performance individuelle.

La force de Nuit Debout est de redonner la dignité à celles et ceux qui l'avaient perdue. Parmi eux-elles, Stéphane, cuisinier de formation, s'est un jour présenté à la cantine, place de la République à Paris, pour proposer son aide. Avec bienveillance, il a été accueilli dans une équipe où seule son envie de participer comptait. Heureux d'être à nouveau considéré comme tout le monde, d'appartenir à une aventure collective, il ne leur a pas dit qu'il dormait dans la rue chaque soir.

« Debout » devient une référence culturelle commune partagée et réinterprétable à l'infini, une idée aussi simple que ces mêmes internet qui se propagent sur toute la planète en un clic. Inspiré·e·s par la phrase de la Boétie : « Les tyrans ne sont grands que parce que nous sommes à genoux », ce symbole est si fort, si évident, qu'il devient un étendard que nous portons haut, que nous brandissons avec fierté. Des sociologues aux avocat·e·s, du personnel hospitalier en lutte contre la réforme de l'hôpital public aux militant·e·s écologistes, nous ne nous connaissons pas tou·te·s, nous ne nous sommes même pas concerté·e·s, pas encore compté·e·s. Mais partout, nous partageons la même intuition : nous sommes l'aurore.

Nous ne revendiquons rien, nous construisons de nouvelles manières de faire la politique. Les politicien·ne·s l'ont transformée en une discipline réservée

Le besoin d'absolu qu'ont les hommes traduit une crise de l'anthropologie politique moderne. Les individus en société ont un besoin de spiritualité, de transcendance. Il est normal que les religions prennent cette place. Pour autant, je ne crois pas à la religion républicaine. L'État et la sphère politique ne doivent pas chercher à se substituer au religieux.

Je pense néanmoins que le rôle de l'État est de mettre les religions à la bonne place. Non pas de les neutraliser ou de les appeler à la discrétion, ce qui est intolérable, car c'est l'État qui est laïc, non la société. Mais la puissance publique doit intervenir pour permettre trois choses. D'abord, elle doit garantir l'autonomie de tous les individus. Ceux qui croient comme ceux qui ne croient pas. Cette responsabilité implique que tous les Français souhaitant vivre pleinement leur spiritualité doivent pouvoir le faire librement. En conséquence, l'État doit s'assurer que, partout dans la société, les règles de la République prévalent sur celles de la religion. Ensuite, l'État doit garantir la bonne cohabitation des religions qui doivent pouvoir s'exprimer dans le respect l'une de l'autre. Enfin, l'État doit lutter contre les idéologies politiques qui se réclament de la religion et qui promeuvent une vision obscurantiste de la société. L'inquiétude est là. La République doit être intraitable quand des individus utilisent la religion en vue d'exercer une hégémonie politique et sociale sur d'autres, et de changer les règles de la vie en société qui sont celles de la France. Face à ces discours politiques qui se développent, la République doit opposer un autre discours politique. C'est sur ce terrain-là qu'il faut combattre prioritairement.

Dans le monde d'Emmanuel Macron, la République sert à « organiser une communauté humaine, sociale et politique dans laquelle on peut exercer sa spiritualité dans l'autonomie » tandis que « les religions proposent du sens ». Des quelques bribes de réflexions qu'il a jusqu'ici livrées sur des sujets qui, au mieux lui semblent secondaires, au pire lui paraissent trop glissants pour y risquer sa popularité, on comprend qu'il fait sienne la vision libérale progressiste d'une démocratie qui aurait pour objet le développement indéfini des droits individuels et l'épanouissement du moi par la participation à l'émulation consumériste. Culte tristement classique d'un progrès jamais véritablement défini, ou réduit à sa part la plus pauvre, le progrès technique et le bien-être qu'il engendre. Quitte à accepter l'emprise croissante des multinationales du numérique. On est très loin de la réflexion de George Orwell : « Quand on me présente quelque chose comme un progrès, je me demande

avant tout s'il nous rend plus humains ou moins humains. »

La démarche idéologique d'Emmanuel Macron a cependant une vertu. Celle de clarifier les débats en mettant en lumière l'artifice des clivages actuels. Le nid politique dans lequel il s'installe, tel le coucou, était certes largement occupé, mais en ordre dispersé. Les adeptes de la « révolution macronienne » (révolution au sens étymologique puisqu'il s'agit de revenir au même point) se recrutent aussi bien à droite qu'à gauche (même si à gauche, on l'assume moins volontiers), chez ces progressistes autoproclamés qui pensent que si leur système a échoué depuis trente ans, c'est parce qu'on n'est pas allé assez loin dans l'alignement sur les critères de l'économie globalisée. Ceux qui conviennent doctement (et après quelques désastres référendaires) qu'il faut refonder l'Europe en s'appuyant sur les peuples, mais qui proposent de le faire avec les mêmes hommes acquis aux mêmes dogmes du capitalisme financiarisé. Ceux qui pensent, comme Margaret Thatcher et comme lui, qu'il n'y a pas d'alternative.

La démocratie s'incarne toujours de manière imparfaite, à des moments historiques, dans des formes plus ou moins violentes et antagonistes. La République française est une forme d'incarnation démocratique avec un contenu, une représentation symbolique et imaginaire qui crée une adhésion collective. Or on peut adhérer à la République. Mais personne n'adhère à la démocratie. Sauf ceux qui ne l'ont pas. La vraie difficulté aujourd'hui, c'est que le concept est vide et laisse place à des prurits identitaires toujours plus forts: les Bonnets Rouges en Bretagne, les zadistes à Notre-Dame-des-Landes ou ailleurs. Ce sont des mouvements d'identification.

La démocratie comporte toujours une forme d'incomplétude, car elle ne se suffit pas à elle-même. Il y a dans le processus démocratique et dans son fonctionnement un absent. Dans la politique française, cet absent est la figure du Roi, dont je pense fondamentalement que le peuple français n'a pas voulu la mort. La Terreur a creusé un vide émotionnel, imaginaire, collectif: le Roi n'est plus là! On a essayé ensuite de réinvestir ce vide, d'y placer d'autres figures: ce sont les moments napoléonien et gaulliste, notamment. Le reste du temps, la démocratie française ne remplit pas l'espace. On le voit bien avec l'interrogation permanente sur la figure présidentielle, qui vaut depuis le départ du général de Gaulle. Après lui, la normalisation de la figure présidentielle a réinstallé un siège vide au cœur de la vie politique. Pourtant, ce qu'on attend du président de la République, c'est qu'il occupe cette fonction. Tout s'est construit sur ce malentendu.

Les études dont nous disposons sur l'état des inégalités au plan mondial convergent pour indiquer que, si, pour la première fois depuis deux siècles, l'inégalité internationale de revenu se réduit dans la période récente, l'inégalité au sein des nations, elle, augmente. Il s'agit d'inégalité entre les individus et les groupes sociaux mais aussi, compte tenu de l'importance des mécanismes de ségrégation spatiale, d'inégalités entre territoires.

Pourquoi s'intéresser à l'inégalité territoriale et non pas seulement à l'inégalité entre personnes ? Parce que l'égalité des personnes dépend des territoires dans lesquels elles naissent, vivent et travaillent. Les territoires peuvent être des entraves ou des vecteurs des capacités des individus et donc des multiplicateurs ou des diviseurs d'inégalités sociales. Le conflit si souvent posé entre « *people* » (les gens) et « *place* » (les lieux) : comme on l'a vu, les lieux déterminent une part essentielle du bien-être des gens. La Banque

mondiale a donc raison de souligner que la « *localisation* est un déterminant essentiel du bien-être d'une personne ».

L'environnement planétaire, soumis de manière intensive depuis la révolution industrielle à une humanisation forcenée, fait désormais figure de « *seconde nature* ». Il y a donc deux types d'inégalités dans notre espace : les inégalités de « *première nature* » et les inégalités de « *seconde nature* ».

Les inégalités de première nature sont « *naturelles* » : elles sont le produit de la géographie physique (climat, accès maritime, reliefs montagneux), elles sont « *exogènes* » au sens où les humains n'en sont pas responsables (par exemple le désert du Sahara) et peuvent difficilement les surmonter (le barrage des Trois Gorges en Chine a supposé un coût humain et écologique exorbitant). Les inégalités de seconde nature sont quant à elles liées à la « *géographie humaine* » ; elles résultent de l'échange économique, de la division du travail et de la diffusion du progrès technique, autrement dit de l'intégration économique et des institutions politiques qui expliquent les divergences de long terme entre les nations et en leur sein. Si l'on voit bien, de jour, les inégalités de « *première nature* » entre les territoires, c'est la nuit, sous la forme des taches de lumière que forment les espaces urbains à la surface du globe,

que l'on mesure le mieux ces inégalités de « *seconde nature* ».

**L'adhésion de la population française aux stéréotypes de genre recule depuis le début des années 2000.** Dans un ouvrage paru le 8 mars dernier, l'Insee indique ainsi que la part des Français estimant que « dans l'idéal, les femmes devraient rester à la maison pour élever leurs enfants » a chuté de 20 points depuis 2002. L'idée est cependant loin d'avoir disparu : plus

d'un quart de la population soutient toujours le modèle de la femme au foyer (voir graphique).

Les progrès sont plus nets du côté des compétences intellectuelles et professionnelles. Pour neuf hommes sur dix, les filles ont autant l'esprit scientifique que les garçons. Et ils sont 75 % à être d'accord avec l'idée « qu'un homme n'a pas naturellement plus d'autorité qu'une femme ».

### **Les femmes aussi**

De même, le déséquilibre dans la répartition des métiers et dans les cursus de formation est lié, pour 54 % des Françaises et des Français, à la différence de conseils que les établissements scolaires et les parents procurent aux jeunes filles concernant leur orientation. Les hommes sont cependant 56 % à déclarer que les mères savent mieux répondre qu'eux aux besoins des enfants. Mais, contre toute attente, seule une timide majorité de femmes (53 %) réfute cette idée.

Si elles y adhèrent moins que les hommes, les femmes sont en effet loin de s'opposer en bloc à ces stéréotypes. Près de la moitié d'entre

elles juge, par exemple, que c'est à la mère de prendre la plus grande partie – voire la totalité – du congé parental après une naissance. Par ailleurs, quatre femmes sur dix donnent plus d'importance à leur famille qu'à leur vie professionnelle (contre seulement 19 % pour les hommes). Selon Adrien Papuchon, responsable du baromètre d'opinion de la Drees et auteur de l'étude, cela s'explique par « l'expérience pratique de l'assignation à l'univers domestique (...) qui les destine à des tâches peu valorisées (...) et affecte, entre autres choses, leur trajectoire professionnelle du fait des difficultés de conciliation entre obligations familiales et investissement professionnel ».

L'effet de l'âge reste puissant. Les générations nées après-guerre (60 ans et plus) sont 38 % à affirmer que « dans l'idéal, les femmes devraient rester à la maison pour élever leurs enfants », contre 26 % en moyenne pour l'ensemble de la population. Cet effet s'atténue cependant depuis une dizaine d'années, ce qui s'explique, selon l'Insee, par « l'élévation du niveau de diplôme et de la participation des femmes au marché du travail, ainsi que par une baisse de la religiosité ». Malgré les résistances, les stéréotypes de genre devraient donc continuer à refluer au fur et à mesure du renouvellement des générations.

En matière de terrorisme, le risque est de détruire les libertés au nom de la sécurité et l'équilibre commence, en Europe comme aux États-Unis, par une pondération. Lorsque le but recherché est de protéger la sécurité nationale ou la sécurité publique, l'esprit de liberté n'empêche pas d'imposer des restrictions aux droits de l'homme (par exemple une restriction à la vie privée sous la forme de perquisitions ou d'interceptions de sécurité), mais il faut que ces restrictions soient prévues par une loi et contrôlées par un juge, ou une autorité impartiale et indépendante, dans leur légitimité, leur nécessité et leur proportionnalité (art. 8 CESDH). Même des dérogations plus graves sont admises, à condition qu'elles restent temporaires (art. 15 « dérogations en cas d'état d'urgence »). On peut ainsi par exemple, en prolongeant la durée des mesures administratives privatives de liberté (gardes à vue, rétentions administratives) ou restrictives (assignation à résidence), faire

échapper la liberté d'aller et venir au contrôle du juge. Tel est d'ailleurs l'objet de l'état d'urgence proclamé en France en application d'une loi de 1955, et déclaré au Conseil de l'Europe en novembre 2015, afin de mettre en œuvre le dispositif de l'article 15.

C'est ici qu'apparaît la différence avec les États-Unis car l'article 15 énonce aussi les droits « indérogeables », ceux auxquels même l'état d'urgence interdit de déroger car ils relèvent du principe d'égalité de dignité et opposent une limite infranchissable à la tentation d'utiliser, par exemple, la torture ou des « peines ou traitements inhumains ou dégradants ». La Cour européenne des droits de l'homme a toujours reconnu le caractère absolu de cette limite. Même en cas de terrorisme ou autre danger grave menaçant la vie de la nation, la torture ou traitement assimilé est interdite, au point qu'il est également interdit d'expulser ou d'extrader un étranger vers un pays qui ne respecte pas cet interdit. Et ce n'est sans doute pas un hasard si les critiques se sont accumulées en France contre le projet de réforme qui prévoyait, en riposte aux attentats de novembre 2015, de « constitutionnaliser » non seulement l'état d'urgence mais aussi la peine de déchéance nationale.

Si cette peine, de triste mémoire – car elle fut appliquée par le gouvernement de Vichy dans le contexte d'une France occupée par l'Allemagne contre des résistants au premier desquels figurait le général de Gaulle –, pose problème, c'est précisément parce qu'elle touche au droit indérogeable à l'égalité de dignité.

Aux dernières nouvelles, Amazon médite d'ouvrir aux États-Unis 2 000 supérettes intégralement automatisées, sans caisse et donc sans caissières, sous contrôle total, avec reconnaissance faciale des clients et analyse en temps réel de chacun de leurs gestes. En entrant, on fait bipper son smartphone sur une borne et ensuite on se sert. Ce que vous prenez est automatiquement débité de votre compte Premium grâce à une application, et ce que vous remettez en rayon recrédité. Cela s'appelle Amazon Go. Dans cette dystopie marchande d'avenir, il n'y a plus d'argent liquide, plus de queue, plus de vol et presque plus d'employés. On prévoit que ce nouveau modèle devrait bouleverser tout le domaine de la distribution, le plus gros pourvoyeur d'emplois aux États-Unis. À terme, c'est 3/4 des emplois qui devraient disparaître dans le secteur des magasins de proximité. D'une manière plus générale, si l'on s'en tient aux prévisions de la Banque mondiale, à l'horizon de 2030, c'est 40 % de la masse d'emplois existants dans les pays riches qui, sous la poussée de l'« innovation », auront disparu. « Nous ne travaillerons jamais » était une bravade de Rimbaud. C'est en passe de devenir le constat lucide d'une entière jeunesse.

À bout de souffle au point que les êtres humains risquent de céder à la facilité du pilotage automatique, dans tous les sens du terme, qu'il s'agisse des armes de guerre ou de la gouvernance du monde. Peu après les premiers engins sans pilote, simples observateurs lors de la guerre du Kosovo, les « drones tueurs » américains sont apparus en riposte aux attentats du 11 septembre 2001, d'abord en Afghanistan, puis bien au-delà des territoires en guerre (Pakistan, Yémen, Afrique de l'est...). C'est une véritable peine de mort qui est ainsi prononcée par le Président sans procès préalable. Elle frappe des suspects, militaires ou civils, voire de simples passants dont la seule faute est de s'être trouvés au mauvais moment au mauvais endroit. Et les alliés des États-Unis, dont la France, commencent à suivre l'exemple. À terme, c'est la disparition de la distinction entre armée et police, ennemi et criminel, et finalement la confusion entre guerre et paix, qui sont ainsi programmées.

De l'œil du pilote à celui du robot, c'est aussi l'être humain qui se trouve concurrencé par la machine. L'autonomisation croissante des robots, associée à la robotisation en cours de l'humain et à son amélioration programmée (*human enhancement*), annonce l'entrée dans l'ère du post-humain, où le pilotage automatique risque de s'étendre à la gouvernance du monde. On en vient à se demander si la révolution technologique laissera une marge suffisante à l'indétermination humaine pour éviter une bureaucratisation numérique qui paralyserait l'imagination et limiterait la créativité. La question s'impose face à l'inflation normative et à la perte de sens qui atteignent toutes sortes de normes, y compris les normes juridiques, et commencent à se propager à l'échelle du monde. C'est ainsi que les normes se resserrent en un

maillage de plus en plus dense annonçant l'avènement de sociétés de la peur et du contrôle permanent.

Cet avènement, Tocqueville l'avait prophétisé, imaginant que le despotisme en démocratie « serait plus étendu et plus doux, et dégraderait les hommes sans les tourmenter ». Couvrant la société « d'un réseau de petites règles compliquées, minutieuses, uniformes », il tendrait à fixer les humains dans l'enfance et à réduire chaque nation « à n'être plus qu'un troupeau d'animaux timides et industrieux, dont le gouvernement est le berger ». Nous y voilà, mais à l'échelle planétaire, où ce totalitarisme indolore et invisible, doux et mou, ne tue pas les êtres humains mais risque de les déshumaniser car il brise le souffle qui les met en mouvement.

Plus optimiste, Pierre Teilhard de Chardin avait tenté naguère de redonner souffle à des sociétés dont il décrivait déjà l'avenir comme un processus de « collectivisation humaine » lié au mouvement inéluctable de planétarisation.

L'époque opère des raccourcis historiques saisissants. La démocratie est enterrée là même où elle était née deux mille cinq cents ans plus tôt avec la façon dont Alexis Tsipras, à peine élu, n'a eu de cesse de négocier sa reddition. On peut lire sur sa tombe, ironiquement, ces mots du ministre allemand de l'Économie, Wolfgang Schäuble : « On ne peut pas laisser des élections changer quoi que ce soit. » Mais le plus frappant, c'est que l'épicentre géopolitique de la fragmentation du monde soit précisément le lieu d'où est partie son unification sous le nom de « civilisation » il y a cinq mille ans de cela : la Mésopotamie. Si un certain chaos géopolitique semble gagner le monde, c'est depuis l'Irak et la Syrie, c'est-à-dire depuis l'endroit exact où a commencé sa mise en ordre générale. L'écriture, la comptabilité, l'Histoire, la justice royale, le parlement, l'agriculture raisonnée, la science, la mesure, la religion politique, les intrigues de palais et le pouvoir pastoral – toute cette façon de prétendre gouverner « pour le bien des sujets », dans le souci du troupeau et de son bien-être –, tout ce à quoi se ramène ce que nous appelons encore aujourd'hui la « civilisation », tout cela était déjà, trois mille ans avant Jésus-Christ, la

marque propre des royaumes d'Akkad et Sumer. Bien sûr qu'il y aura des tentatives de replâtrer un nouvel État confessionnel irakien. Bien sûr que les intérêts internationaux aboutiront à des opérations farfelues de *state building* en Syrie. Mais en Syrie comme en Irak, l'humanité étatisée est morte. L'intensité des conflits est montée trop haut pour qu'une réconciliation honnête soit encore possible. La guerre contre-insurrectionnelle qu'a livrée le régime de Bachar-Al-Assad à sa population, avec les appuis que l'on sait, a atteint de telles extrémités qu'aucune négociation n'aboutira plus jamais à quelque chose comme un « nouvel État syrien » digne de ce nom. Et aucune tentative de *peopleshaping* – la mise en pratique sanglante du poème ironique de Brecht suite à l'insurrection ouvrière de 1953 contre le nouveau régime soviétique en Allemagne de l'Est : « Le peuple a par sa faute / Perdu la confiance du gouvernement / Et ce n'est qu'en redoublant d'efforts / Qu'il peut la regagner / Ne serait-il pas / Plus simple alors pour le gouvernement / De dissoudre le peuple / Et d'en élire un nouveau ? » – n'y fera rien : les ombres des morts ne se laissent pas mater, elles, à coups de barils de TNT. Quiconque s'est penché sur ce que furent les États européens du temps de leur « splendeur », ne peut voir dans ce qui survit de nos jours sous le nom d'« État » que des faillites. Au regard des puissances transnationales, les États ne se maintiennent plus qu'à l'état

d'hologrammes.

Mieux organisés grâce aux nouvelles technologies, les citoyens sont désormais acteurs de la mondialisation. On pourrait d'ailleurs imaginer pour eux un droit d'initiative populaire pour proposer, comme le permet le traité de Lisbonne pour le citoyen européen, de nouvelles normes juridiques. En tout cas les forces civiques interagissent déjà, non seulement pour alerter les décideurs et sensibiliser l'opinion (comme viennent de le faire les Églises et le pape lui-même), mais encore pour peser sur les réponses comme en témoigne la présence massive des ONG dans les forums mondiaux et grandes conférences sur le climat. La question est donc posée d'un statut mondial des ONG, symétrique de celui des experts, pour organiser les prérogatives : élaboration et application des normes, enquête, surveillance, et contrôle de la mise en œuvre des traités, saisine des comités de suivi et des organes juridictionnels, interventions dans les contentieux par des mémoires, comme amis de la cour, *amicus curiae*.

Enfin, à titre individuel, le citoyen se voit reconnaître un

droit de résistance civile et de résistance à l'oppression, voire un devoir d'insurrection, dont la constitution éphémère de 1793 avait fait, « pour chaque peuple et pour chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs ». En reconnaissant le droit de désobéir à un ordre manifestement illégal, le droit international pénal contient déjà en germe, dans les règles organisant le tribunal militaire de Tokyo et la Cour pénale internationale, le futur statut de citoyen du monde.

Un statut que préfigure peut-être aussi la montée en puissance dans plusieurs pays des lanceurs d'alerte, du *Whistleblower protection act* de 1989, renforcé à plusieurs reprises aux États-Unis, aux lois françaises de 2007 et 2013 – mais un statut qu'il revient aux citoyens eux-mêmes d'imaginer. Tel est d'ailleurs l'engagement pris, à l'issue de la Conférence de Paris sur le climat, sous le nom de « Serment de Paris » (12 décembre 2015). Un serment par lequel des citoyens de la Terre, constitués en un réseau mondial, promettent de devenir « acteurs de l'émergence d'une société civile mondiale ».

De fait, l'aggravation des inégalités sociales, observée dans presque tous les pays développés depuis trois décennies mais masquée par la croissance du PIB, menace très directement les fondements même du libéralisme politique car ces inégalités sont contre-productives : elles sont non seulement injustes mais inefficaces. Les inégalités provoquent des crises financières. Elles substituent la rente à l'innovation. Elles empêchent l'essor de la santé et la diffusion de l'éducation. Elles figent les positions et bloquent la mobilité sociale. Elles polarisent les citoyens et paralysent la démocratie. Elles aggravent les dégradations

environnementales et nourrissent les crises écologiques<sup>1</sup>. Les études empiriques ne manquent pas, qui démontrent non seulement que les inégalités sont très coûteuses socialement, mais que de surcroît les réduire ne coûte quasiment rien.

Cependant, l'économie des inégalités doit elle-même être dépassée pour laisser toute leur place aux horizons du bien-être, de la résilience et de la soutenabilité. Le best-seller de Thomas Piketty, *Le Capital au XXI<sup>e</sup> siècle*, le montre bien : s'il a le grand mérite de rassembler les résultats des meilleurs travaux empiriques en matière d'inégalités de revenu et de richesse, il ne parvient ni à les théoriser de manière convaincante, ni à les actualiser en saisissant le capital dans sa dimension humaine (santé, éducation), sociale (institutions, confiance) et naturelle (écosystèmes, biodiversité). Le propos est en outre ambigu sur le lien entre croissance économique et croissance des inégalités : d'un côté, il entend dépasser l'optimisme mécanique de la « courbe de Kuznets<sup>2</sup> »

qui lie croissance économique et réduction des inégalités, mais de l'autre, la progression du PIB constitue au terme de son analyse une solution à la montée des inégalités. Or, c'est dans une toute autre direction qu'il faut chercher la solution à cette crise démocratique, qui est d'abord une crise de sens.

2. En 1955, l'économiste du développement d'Harvard Simon Kuznets avance l'hypothèse d'une augmentation initiale puis d'une réduction graduelle des inégalités de revenu à mesure que les pays progressent dans le développement économique : plus le niveau de vie s'accroît, plus, dans un premier temps, les inégalités augmentent avant de se réduire dans un second temps, décrivant une « courbe en cloche ».

L'ouverture du débat sur la compatibilité entre le port du foulard et l'université donne le sentiment d'un certain acharnement contre le foulard aujourd'hui en France. La question est légitime compte-tenu du fait qu'on ne parle plus cette fois de population dite « vulnérable » car il s'agit d'étudiantes majeures dans le cadre de cursus supérieurs... Le problème, c'est qu'on ne parle que des signes religieux et non pas des comportements.

Pourquoi ce débat s'ouvre-il depuis plusieurs mois alors que pendant de nombreuses années, il y a eu des jeunes filles voilées sur les bancs de l'université, des IUT, des BTS et mêmes des grandes écoles ?

Cela amène à se demander si l'on perçoit le risque de marginaliser et de stigmatiser des jeunes femmes voulant se doter de diplômes pour avoir une future vie professionnelle et intellectuelle... ? Comme le dit Pauline, recherche-t-on une uniformisation des profils ? Maeva souligne d'ailleurs avec raison que le port du foulard est déjà bien difficile dans le cadre de la recherche d'un emploi ou de l'exercice d'une mission dans une entreprise de droit privé.

Affirmer le droit de porter un foulard à l'université ne conduit pas pour autant à accepter n'importe quel comportement. Il y a des individus, étudiantes ou étudiants qui, au nom d'une religion qu'ils interprètent à leur guise, créent un disfonctionnement dans certains campus : privatisation de salle pour effectuer des prières collectives, refus de certains contenus d'enseignements, phénomènes de clans à l'intérieur des amphithéâtres, comportements prosélytes, refus de saluer ou de parler à des professeurs hommes ou femmes, insultes...

Tout ceci existe. Tout ceci est inacceptable. Tout ceci doit cesser.

Cependant, pourquoi valider le comportement de quelques individus comme étant représentatif d'un ensemble ?

L'ensemble de nos dispositifs juridiques permet déjà la gestion de ces problèmes. Appliquons-les ! Et n'enfermons pas les musulmans dans un groupe homogène, défini en leur place et nom. L'amalgame profite toujours aux radicaux qui se font passer pour des musulmans orthodoxes. Encore une fois, ne nous arrêtons pas sur la visibilité d'un signe religieux mais travaillons davantage sur la gestion des comportements qui créent de vraies difficultés.

Une voiture roule en moyenne 5% de son temps, sinon elle reste immobile. Or l'espace réservé aux parkings façonne profondément les villes – et généralement pas pour les embellir. Avec ses quelques lignes blanches tracées sur l'asphalte, une place de parking paraît inoffensive. Mais multipliées et mal gérées, elles provoquent des embouteillages, aggravent la pollution de l'air et obligent les métropoles à s'étendre. Dans nombre d'agglomérations il est possible de se garer pour presque rien. A Boston il n'en coûte qu'un peu plus d'1 euro de l'heure, alors qu'à Chennai (Madras) en Inde, le tarif est de 20 roupies (28 centimes d'euro) par jour. Une aubaine. Pas étonnant que la demande excède largement l'offre. Résultat : les automobilistes tournent en rond pour trouver où se garer. Les recherches montrent qu'une bonne partie du trafic est le fait de voitures cherchant une place. C'est la ville allemande de Fribourg qui détient le record : lors d'un test, 74% des véhicules y roulaient en quête d'une place libre.

Concluant que l'engorgement des rues est dû à la pénurie de parkings, beaucoup de municipalités entreprennent d'en créer. En Australie, en Chine, en Inde, aux Philippines ou aux Etats-Unis, les promoteurs ont obligation de prévoir des emplacements dans chaque nouvel immeuble. Du coup, de nombreux centres commerciaux ou ensembles de bureaux consacrent plus d'espace aux voitures qu'aux personnes ! Ainsi, le nouveau siège californien d'Apple comprend 325 000 m<sup>2</sup> de parkings pour 318 000 m<sup>2</sup> de bureaux. En Europe, les places réservées aux résidents pour une somme dérisoire sont une ressource publique dilapidée

inutilement, injustement. Il s'agit en réalité d'un cadeau discret aux plus fortunés. Créer des parcs de stationnement de plus en plus vastes a un coût énorme. L'argent et les surfaces accaparés pour leur construction, leur entretien, leur éclairage et leur surveillance renchérisent la vie de tous, même de ceux qui n'ont pas de voiture. A Los Angeles, les parkings alourdissent de 67% le coût de la construction d'un centre commercial.

Les véhicules autonomes, qui déposeront le petit à l'école, emmèneront le parent au bureau et accompagneront la fille à l'université, pourraient rendre inutiles un grand nombre de parkings. Beaucoup de villes occidentales ont été défigurées par l'explosion des places de stationnement à bon marché. Futures métropoles du XXI<sup>e</sup> siècle, les métropoles africaines et asiatiques doivent tirer les leçons de cet échec. Il faut qu'elles éliminent les parcmètres. Les villes sont faites pour les gens, pas pour des déserts d'asphalte et des cohortes de boîtes métalliques. ■

Socrate est né dans une période secouée par l'incertitude : aguerris dans l'art de l'argumentation, les sophistes déployaient leur talent pour démontrer, de manière parfaitement logique, et de façon quasi simultanée, une même chose, et son contraire.

Dans cet univers, la pensée et le langage perdaient une fonction importante : structurer le monde en catégories permettant une vie en commun. En l'absence de telles catégories, comment bâtir des projets collectifs ? Comment construire une société rassemblant des êtres différents ? Comment se comprendre, tout simplement, les uns les autres ?

Ce monde devenu instable avec le concours des sophistes, Socrate, par son approche, a su le retisser. La méthode qu'il a utilisée est devenue légendaire, surtout dans les milieux liés à l'enseignement. Cette méthode est faite, comment on le sait, de questions et de réponses. En interrogeant ses interlocuteurs, et en intégrant les réponses qu'ils lui donnaient, Socrate associait à la construction de ses raisonnements les personnes auxquelles il parlait — recréant ainsi, au fil des dialogues, des vérités communes sur lesquelles pourrait s'appuyer le dialogue.

Vivons-nous une époque différente de celle qui vient d'être écrite ? La question est posée, dès lors qu'une portion inquiétante des discours produits dans l'espace public n'est pas nécessairement fondée sur des bases véridiques. Rappelons-le : dans plusieurs pays, les médias doivent mesurer le degré de vérité des discours tenus par des candidats lors d'élections. Sans que cela soit propre à un pays particulier, car le

phénomène semble dépasser les frontières et les régimes politiques.

Dans cette ère « post vérité », la tentation peut être de se tourner vers le juge pour qu'il apporte à la société la cohésion dont elle a besoin pour fonctionner. Cette tentation est fondée sur la procédure utilisée pour parvenir à une décision de justice. Devant un juge, les parties expriment leur désaccord. Cet apport est ensuite intégré dans une forme de « matrice » d'où — au terme d'un processus qui reste secret dans de nombreux pays — sort une décision revêtue d'autorité, et de vérité.

Aussi la question est désormais posée : imaginé pour résoudre des différends, ce processus peut-il assumer la fonction qui lui est ainsi confiée ? Une chose est sûre. Quels que soient sa détermination ou ses mérites, un juge ne peut assumer seul cette mission presque sacrée. Y contribuent tous ceux qui participent à l'œuvre de justice. Parmi eux figurent en premier lieu les avocats. Ce sont eux qui apportent au juge le matériau qui subira la transformation devant déboucher sur une forme de cohésion.

**A**u sens propre : de nombreux Américains pauvres vendent pour 60 \$ chaque semaine 2 litres de leur sang. Le documentaire *Le business du sang*, qui a été diffusé sur Arte le 21 février 2017, nous a appris que, depuis la crise de 2008, les États-Unis sont devenus le premier exportateur mondial de plasma qui est utilisé par l'industrie pharmaceutique pour produire des médicaments contre le cancer. La quantité de plasma ainsi collectée est passée de 15 millions de litres en 2007 à 32 millions en 2014. Les quatre firmes qui partagent ce secteur font prospérer leur business dans 500 centres installés à travers les États-Unis mais tous situés dans les régions les plus défavorisées. Ces centres sont ouverts douze heures par jour chaque semaine pendant six jours avec des bornes électroniques qui prélèvent le sang, un peu comme le sont les vaches dont le lait est tiré par des machines. L'entreprise suisse Octapharma transforme le plasma acheté bon marché aux États-Unis pour le revendre à prix d'or. Ces prélèvements d'une grande violence symbolique, traitant les donateurs comme du bétail, ont aussi pour effet la disparition progressive du don bénévole et éthique du sang avec des médecins, dont la présence augmente le prix de revient du « produit ».

Au sens figuré : les oligarques ont inauguré une sorte de cannibalisme à travers la transformation en nouveau marché financier des services publics liés au secteur social et à la santé. Les armes de destruction de ces services et de tout ce qui, de près ou

de loin, peut ressembler à de la solidarité sociale, doivent être diverses pour pilonner de manière systématique les rapports humains qu'il s'agit de mettre au service des intérêts de l'oligarchie. L'entrée des services liés au secteur social dans la sphère privée transforme des services publics en marchandises financiarisées pour être créatrices de valeur sous forme de titres dont les porteurs seront les profiteurs. Les « contrats à impact social » (CIS) constituent un nouveau type de partenariat public-privé mis en œuvre dans le secteur social. Le 15 mars 2016, la secrétaire d'État chargée de l'Économie sociale et solidaire, Martine Prinvillle, a annoncé le lancement de ces CIS tout droit arrivés de Grande-Bretagne où ils sont apparus en 2010 sous le nom de « social impact bonds » (SIB) avec la bénédiction du gouvernement de David Cameron. Le social est ainsi promis à devenir un nouveau marché financier au bénéfice des banquiers et des actionnaires de multinationales.

Le point d'orgue vient d'être atteint avec la parution de Pierre Cahuc et André Zylberberg dénonçant le négationnisme économique<sup>1</sup>, véhiculé selon eux, par de « *faux savants* » dont le dogmatisme s'appuie plus sur leur opinion que par une approche scientifique reconnue internationalement et des grands patrons qui abritent leur démagogie derrière leur notoriété...

En cause, d'un côté les théories néoclassiques et de l'autre la formulation de thèses fumeuses sur des thèmes aussi divers que les dépenses publiques, la semaine de 32 heures, la taxation des transactions financières etc. : autant de contre-vérités « *rabâchées à l'envie par des médias* » peu regardants sur la légitimité scientifique de leurs chroniqueurs.

En synthèse ces controverses portent sur deux points principaux : la question de la scientificité de l'économie et l'obscurantisme des négationnistes qui polluent les choix stratégiques publics et sèment le doute sur les consensus les plus établis.

Les tenants de l'égalitarisme (thèse de l'égalité réelle), les adversaires du propriétaire (Philippe Askenazy)<sup>2</sup> et autres « *atterrés* », radicalement opposés aux politiques « *d'austérité* » en prennent pour leur grade...

Même l'icône, recordman des tirages mondiaux, Thomas Piketty<sup>3</sup>, dont la thèse centrale vient d'être largement écornée par un économiste du FMI, a pu se sentir visé par cette insertion des auteurs « *... les livres, même s'ils s'appuient sur d'énormes tirages, peuvent ne pas avoir de fiabilité...* ».

Bon prince, Piketty rétorque « *que ces objections sont démocratiques car elles portent sur des questions aussi complexes que controversées...* ».

Ces débats, (peu) académiques d'experts distillent un doute mortifère pour le grand public ; délivrés à longueur d'antenne, « *ces joutes de chiffonniers* » paraissent pouvoir laisser affirmer tout et son contraire et avancer des remèdes miracles, à contre courant de diagnostics largement tranchés : l'imposture et la démagogie paraissant de moins en moins l'exclusivité du champ politique...

C'est donc l'image même de la « *science économique* » qui s'en trouve grandement altérée comme la crédibilité des authentiques chercheurs qui revendiquent pourtant la rigueur d'une logique scientifique et l'analyse rigoureuse des faits.

Nous ne pourrions aspirer à un système plus équitable, sans donner une place égale aux femmes. Déviriliser la société exige une prise de conscience, des efforts et de la bienveillance. Pour s'imposer, le patriarcat repose sur une prétendue puissance, alliage de force et de violence, que seuls détiendraient les mâles dominants. On admire un homme qui parle fort, qui sait s'imposer en tapant du poing sur la table, et on attend d'une femme qu'elle soit douce et réservée. Des rôles distribués arbitrairement dès la prime enfance. La juste colère d'un homme est l'hystérie d'une femme. Nous

avons tou-te-s expérimenté ces pratiques virilistes d'un autre âge, et nous vivons toutes et tous sous la domination de son incarnation présumée. À l'école primaire, on nous apprend que « le masculin l'emporte ». Cette phrase terrible nous poursuit dans tous les aspects de notre vie : à compétences égales, un homme emporte les meilleurs emplois, les meilleurs salaires, les élections, le temps de parole en public. Une injustice incrustée dans nos mots, taillée dans nos peaux.

Il est temps de cesser d'invisibiliser les femmes mais comment faire quand le langage lui-même exclut ? Les violences faites aux femmes ont de multiples visages, et il faut les combattre sur tous les terrains, y compris celui de notre langue qui façonne notre rapport au monde. Cela passe donc par le développement de l'écriture inclusive, la féminisation des mots, voire, comme les activistes espagnol·e·s, l'utilisation

systematique du féminin, aussi arbitraire que celle du masculin.

Utilisé aux Etats-Unis depuis 2013, le terme « Civic Tech » a débarqué en France il y a deux ans : plates-formes de budgets participatifs, pétitions en ligne, via Change.org ou We Sign.It, applications d'interpellation d'élus et de signalement de dysfonctionnements locaux,

comme TellMyCity ou Fluicity, plates-formes de coconstruction de lois entre citoyens et parlementaires à partir des propositions de ces derniers, comme Parlements & Citoyens, ou encore data.gouv.fr, le site qui donne accès aux données publiques... Le périmètre des Civic Tech fait débat tant les sites et les applications qui s'en revendiquent sont hétérogènes. Toujours est-il qu'une cinquantaine d'outils relèvent aujourd'hui de cette appellation en France, si l'on en croit le décompte du secrétariat d'Etat au Numérique donné à l'occasion du premier forum français des Civic Tech à l'automne dernier.

Le terme désigne les plates-formes et les applications mobiles spécifi-

quement conçues pour renforcer l'engagement citoyen, la participation démocratique et la transparence des gouvernements. Dans cette acception large, les Civic Tech peuvent aussi bien être des sites promus par les pouvoirs publics que des initiatives associatives et militantes, mais aussi des solutions développées par des entreprises privées à but lucratif. Ces outils peuvent-ils vraiment contribuer « à résoudre le malaise démocratique », comme l'a déclaré Axelle Lemaire, l'ex-secrétaire d'Etat au Numérique ?

Même développées à plus grande échelle, elles se heurteraient à des limites. « Tout le monde ne veut pas participer au débat sur tous les sujets : les individus ne sont pas disponibles physiquement, intellectuellement ou tout simplement intéressés, souligne Loïc Blondiaux. Les gens critiquent leurs représentants, mais pas forcément la logique de la représentation. » Pour la chercheuse Stéphanie Wojcik, ces

outils « s'inscrivent dans un système démocratique qu'elles complètent, sans chercher à le subvertir ».

Les Civic Tech ne sont-elles pour autant que des gadgets ? Dans leur dimension consultative, elles peuvent être réellement utiles pour surmonter la défiance des citoyens à l'encontre des décideurs politiques. Mais si les gouvernants se tournent vers elles, c'est aussi parce que ces technologies représentent une forme d'expression qui ne risque pas de remettre en cause leur pouvoir. Il n'en reste pas moins que, comme outil de mobilisation et d'information, les Civic Tech permettent de rendre visible un enjeu ou d'obtenir un résultat précis.

Au XIIe siècle, Huguccio est l'un des plus célèbres canonistes. Dans l'un de ses nombreux écrits, il propose ce qu'on appelle une «fiction légale»: un cas qui ne s'est jamais posé, mais qui permet de s'interroger sur les limites du droit et la façon dont il peut concrètement s'appliquer. Le cas qu'il invente est gratiné: que se passe-t-il si le pape devient hérétique? Autrement dit, si la tête de la chrétienté occidentale, le chef de l'Église romaine, passe dans l'autre camp? Huguccio pousse même plus loin: que se passe-t-il si le pape prouve publiquement cette hérésie, par exemple en couchant avec sa concubine sur l'autel d'une église, en pleine messe?

Évidemment, le cas choisi est extrême, probablement pour faire sourire. Mais ça reste un beau problème, épineux à souhait. En effet, le pape a revendiqué, depuis la réforme grégorienne, le privilège de pouvoir juger les rois et les empereurs : en tant qu'héritier de saint Pierre, il détient le « pouvoir des clés » qui lui permet de juger n'importe qui. On en a de nombreux exemples : lorsqu'un roi tente par exemple d'enfreindre ses vœux de mariage, c'est le pape qui intervient pour rétablir le droit. Le pape est donc le juge suprême du monde occidental. Qui pourrait alors le juger? Impossible évidemment de faire jouer ce rôle à un roi, un empereur ou un évêque. Il y a dès lors deux solutions.

La première solution nous semble absurde: Huguccio écrit que le pape hérétique doit se juger lui-même et s'autodéposer. Qui imagine un voleur venir se présenter de lui-même au poste de police, menottes aux mains? La réponse d'Huguccio est en réalité inscrite dans les sensibilités de l'époque, et notamment dans un horizon de référence religieux: faute avouée est à moitié pardonnée... Le pape doit agir en suivant sa responsabilité, pour respecter la mission qu'il a reçue de Dieu. Il doit avouer son hérésie: aussitôt, il cesse d'être pape, puisqu'il est n'est plus catholique, et il peut donc être jugé. La réponse d'Huguccio «tient» parce qu'en réalité le pape n'est pas le juge suprême: lui-même sera jugé par Dieu, après sa mort. Du coup, le pape, même hérétique ou fou, peut être ramené à la raison en lui rappelant la peur de la colère de Dieu.

D'où une seconde solution, sous-entendue par Huguccio et développée ensuite: réunir un grand nombre de gens, pour produire une intelligence collective qui pourra juger le puissant criminel. À partir du XIVe siècle, cette pensée nourrit le développement du conciliarisme: des grands conciles, qui rassemblent les évêques, les cardinaux, les abbés, affirment qu'ils sont plus qualifiés pour diriger l'Église. Certains vont même jusqu'à dire que les conciles peuvent déposer le pape lorsqu'il agit mal. En 1303, le roi de France, en conflit avec le pape, l'accuse ainsi d'hérésie et réunit un concile pour le juger. Au XIVe siècle, lorsque la papauté se divise en plusieurs papes rivaux (ce qu'on appelle le Grand Schisme), les conciles s'affirment au premier plan.

Dans une thèse brillante, Laurent Fonbaustier montre que toute cette réflexion sur la façon de juger un pape hérétique a nourri une pensée politique qui est l'une des racines du constitutionalisme. À bien des égards, l'un des éléments les plus importants de nos démocraties contemporaines, la Constitution, vient de cette question posée par les canonistes.

Dans le monde laïc, une évolution similaire aboutit, entre le XIIe siècle et le XVIe siècle, au développement des Parlements et des Assemblées, qui deviennent des contre-pouvoirs permettant de limiter celui du roi, voire de le déposer en cas de faute grave. Il faudra quand même des siècles d'évolution pour que, en France du moins, on juge le «citoyen Louis Capet» pour ses crimes. Petit à petit, les démocraties développent des procédures «d'impeachment» qui visent à permettre de déposer facilement un président qui deviendrait fou ou qui trahirait son pays.

Pooper est l'une de ces start-up que nous connaissons bien, qui vous propose, moyennant modeste finance, de vous simplifier la vie. Design épuré et élégant, clip vidéo léché, présenté par un jeune archétype de l'entrepreneur branché, le site Internet de Pooper copie tous les codes des entreprises de l'économie collaborative, comme Airbnb ou Uber. Un seul détail devrait mettre la puce à l'oreille du lecteur averti : le logo, une petite crotte stylisée (blanche sur fond vert) avec un sourire en dessous.

Car Pooper, évidemment, n'existe pas. Le projet a pour principal objectif de moquer le modèle d'innovation technologique de la Silicon Valley, qui propose de résoudre des problèmes inexistantes «sauf si on est très riche ou très paresseux», commente Newsweek. Mais le site de Pooper, imitant à la perfection cet univers, est aussi une dénonciation tout en finesse de l'écueil de l'économie collaborative, elle qui entend proposer aux deux parties un service qui, s'il facilitera la vie de l'un, dégradera encore un peu plus la vie de l'autre.

La page dédiée à «Comment devenir ramasseur» est à ce titre un chef-d'œuvre d'ironie. On peut y lire une série de slogans qui ne font que redire très simplement les principes fondamentaux de l'économie collaborative, mais en les appliquant au ramassage de crottes. «Ramassez ce que vous voulez, gagnez ce que vous voulez» ; «Posez vos propres conditions» ; «Le ramassage, c'est facile – recevez une notification dès qu'il y a un nouveau caca près de vous, puis suivez tout simplement la carte jusqu'à sa localisation.» Pour les ramasseurs, Pooper est donc «non seulement un complément de revenu, mais aussi un très bon moyen de se rendre utile à sa communauté et à son quartier. Des rues et des parcs sans déchets, c'est mieux pour tout le monde.»

Toute l'ironie du projet réside dans le fait qu'il balaie complètement, sous les atours de la simplicité et du bénéfice réciproque, la violence sociale qui consiste à déléguer cette tâche à quelqu'un qui aura suffisamment besoin d'argent pour accepter de ramasser des crottes «en surplus», comme le vante le site, d'une autre activité. Et non comme une activité principale, ce qui impliquerait de salarier des travailleurs et de leur garantir les minima imposés par le droit du travail.

Notons au passage que de payer quelqu'un pour s'occuper des crottes de son chien est un concept existant : les quartiers huppés des villes américaines sont pleins de ces «dog-walkers», «promeneurs de chiens», souvent des étudiants payés pour promener (et accessoirement ramasser les crottes) des chiens des habitants plus aisés. Ben Becker, cocréateur du canular avec son ami Eliot Glass, commente le projet auprès de Newsweek : «On n'est plus obligé de rien faire soi-même. On peut ne plus conduire, ne plus faire ses courses. Les gens veulent-ils vraiment vivre dans une société où il y a un tel degré de stratification et de division des tâches ?»

Une chroniqueuse américaine, Eugenia Williamson, salue dans *The Baffler* l'inventivité ironique de Pooper : «Ah, si seulement Pooper existait vraiment ! Imaginez ces publicitaires formés à Harvard, adossés à un balcon de verre quelque part à Palo Alto, avec devant eux un tableau blanc et un rêve. Imaginez la gymnastique mentale que ce groupe de surdiplômés devra déployer pour polir l'idée de faire ramasser les crottes de chiens par des gens suffisamment désespérés pour accepter.»

Pooper a berné d'autres médias, quelques investisseurs et de potentiels usagers, selon Newsweek. Les deux créateurs du canular ont confirmé qu'ils avaient eu des «centaines d'inscriptions, pour être soit ramasseurs, soit crotteurs». Ils se disent d'ailleurs un peu déroutés que tant de gens se soient proposés comme «ramasseurs». Les deux amis ont eu l'idée de cette application satirique l'hiver dernier, alors qu'ils réfléchissaient à notre état de développement technologique qui a généré un monde «rempli d'applications». D'où l'idée de «prendre les signifiants visuels et le langage et tout ce monde -là, et l'habiter, en y insérant une fonction absurde. Dans ce cas-là, il s'agirait des crottes de chien».

Ils ont dépensé quelques dollars pour se créer une URL et une boîte postale, puis ont envoyé un communiqué de presse qui promettait «la dernière application pour repousser les limites de l'économie collaborative». Et les médias ont suivi. Comme le note Newsweek, de nombreux médias se sont emparés du sujet. Le Washington Post, par exemple, prend la précaution de dire que Pooper est peut-être un «commentaire ironique de l'obsession des gens pour leurs chiens et de l'économie collaborative». Mais le journal a quand même réalisé une interview avec Ben Becker, interview où le jeu continue, évidemment, au travers des réponses du cofondateur.

Cela donne des moments savoureux comme lorsque «Ben Becker déclare qu'il pense que Pooper est ce dont l'Amérique a besoin en ce moment, car il y a trop de crottes de chiens sur les trottoirs». Et le Washington Post de citer sans sourciller cette réponse inénarrable : «C'est révélateur d'une vérité sur l'être humain. Si [les crottes de chien] n'étaient pas un tel problème, je ne pense pas qu'on aurait autant de succès.»

Un gouvernement autoritaire peut certes procurer, au moins à court terme, une certaine stabilité. Les économies les plus avancées sont souvent des démocraties, mais la Chine a démontré qu'il était possible de générer une croissance rapide même en l'absence de système démocratique.

En outre, les démocraties mènent parfois des politiques qui ne sont pas favorables aux marchés; les intérêts des électeurs et des investisseurs internationaux ne sont pas toujours alignés. Si les électeurs soutiennent les droits de douane, les nationalisations ou l'augmentation des taxes sur les entreprises et les hauts revenus, il est probable que Bourses et monnaies seront à la peine. Au contraire, le marché haussier des années 1980 et 1990 résultait d'initiatives politiques visant à réduire les réglementations, baisser les impôts et autoriser les capitaux à franchir librement les frontières. Après la chute du mur de Berlin, de nombreux pays anciennement communistes ont privatisé leurs entreprises publiques et ouvert leurs marchés boursiers. Et, dans bien des cas, les investisseurs n'avaient même pas à s'inquiéter de savoir quel parti gouvernait : les réformes écono-

miques ont été lancées par Bill Clinton, Gerhard Schröder et Tony Blair, tous issus du centre gauche.

Mais aujourd'hui le contexte a changé. Les élections américaines ainsi que les référendums britannique et turc présentent des similitudes. Dans les trois cas, l'électorat était profondément divisé et la marge de victoire a été étroite. Le vainqueur a été soutenu par les régions rurales et les petites villes, et désavoué par les grandes agglomérations.

La tendance est à des politiques autoritaires et nationalistes qui séduisent les électeurs dont le niveau de vie stagne. Ce processus peut provoquer une réaction en chaîne; les politiques nationalistes d'un pays risquent de susciter la réaction hostile de ses voisins et partenaires commerciaux. Les investisseurs pensent peut-être que tel ou tel autocrate appliquera à court terme une politique qui leur sera favorable par exemple par des baisses d'impôts. Mais sur le long terme, c'est un processus qui devrait les inquiéter. ■

**E**nfin, l'Europe est la victime la plus prévisible de l'élection de Trump. Une guerre commerciale, de possible, deviendrait inévitable avec l'abandon probable du projet de traité de libre-échange euro-américain : l'UE, et notamment la zone euro, ont un commerce extérieur fortement excédentaire, quand les Etats-Unis ont un déficit abyssal... En outre, il faut prendre au sérieux le soutien de Trump au Brexit (Nigel Farage, ex-leader de l'UKIP, a été le premier visiteur non américain du nouveau président). Marine Le Pen est évidemment candidate pour rejoindre un cercle élargi à d'autres mouvements populistes qui devraient obtenir, à Washington, un point d'appui alors qu'ils bénéficient déjà du soutien de la Russie. Or tous ces mouvements ont en commun de vouloir travailler à la déconstruction de l'Union. L'ère Trump, si ce dernier tient ses promesses, pourrait bien aboutir à la fin du modèle américain pour les démocraties libérales. « *Ils ont fait un rêve* », disait-on avec espoir de John Kennedy et de Martin Luther King. Barack Obama aura peut-être été le dernier à tenter de perpétuer ce rêve. Lequel pourrait bien, Donald Trump aidant, devenir notre cauchemar. ■